

## COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE CHARGÉE D'EXAMINER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN CONTRE LA POLLUTION DUE AUX ACTIVITÉS TERRESTRES: 16-20 OCTOBRE 2006

La deuxième réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre (RIG-2) du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAM) s'est tenue du 16 au 20 octobre 2006 à Pékin, en Chine. La réunion était organisée par l'administration étatique chinoise pour la protection environnementale. Elle a mis en présence plus de 400 participants représentant gouvernements, organisations internationales et régionales, institutions financières internationales et organisations non gouvernementales (ONG).

Les objectifs de la RIG-2 consistaient: à renforcer la mise en œuvre du PMA aux niveaux national, régional et mondial; à contribuer à la réalisation d'objectifs particuliers du Plan de mise en œuvre de Johannesburg Plan (PMÉJ), ayant trait au PAM, à l'approche écosystémique et à l'assainissement; et à fournir des orientations concernant le programme de travail du Bureau de coordination du PAM du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au titre de la période 2007-2011.

Au cours de cette réunion de cinq jours, les délégués ont abordé plusieurs sujets importants dont, notamment: la voie à emprunter pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux, l'examen des accomplissements dans la mise en application du PAM au cours de la période 2001-2006; et, les lignes directrices encadrant la mise en application du PAM durant la période 2007-2011. Les délégués ont également pris part à 19 ateliers consacrés aux partenariats dans le domaine de l'intégration de l'application du PAM.

Plus de 40 ministres et hauts fonctionnaires, ainsi que des représentants de 19 organisations intergouvernementales, 17 agences des Nations Unies et 12 ONG, se sont également adressés à la réunion au cours du segment de haut niveau. Les résultats de la réunion sont: Une synthèse des discussions de haut niveau, élaboré par le Président; le rapport de la réunion; et la Déclaration de Pékin concernant la poursuite de l'application du PAM. La Déclaration sera soumise, pour approbation, au prochain Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial pour l'environnement, en février 2007.

Lorsque les délégués ont applaudi la clôture de la session, vendredi après-midi, l'impression qu'ils partageaient était celle d'une tâche bien planifiée et bien accomplie qui est parvenue à réaliser ses objectifs. Pour beaucoup, les résultats les plus importants étaient l'approbation de la plénière du nouveau programme de travail du Bureau de coordination, et le fort accent mis par les délégués sur de nouvelles idées pour faire avancer la mise en application du PAM.

### BREF HISTORIQUE DU PAM

Les principales menaces posées à la santé, à la productivité et à la biodiversité du milieu marin proviennent des activités terrestres menées par l'Homme, y compris la production de déchets et écoulements municipaux, industriels et agricoles, ainsi que de dépôts atmosphériques. Ces contaminants touchent les zones les plus productives du milieu marin, en particulier les estuaires et les eaux côtières proches des littoraux. Le milieu marin est également menacé par des altérations physiques subies par les littoraux, telles que la destruction d'habitats critiques pour l'entretien de la santé des écosystèmes.

**CNUEH ET PNUE:** La Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (CNUEH), tenue à Stockholm, en Suède, en juin 1972, a abouti à l'adoption d'un certain nombre d'accords régionaux et internationaux et a souligné "l'importance

### DANS CE NUMERO

Bref Historique du PAM .....	1
Compte Rendu de la RIG-2 .....	2
Voie à Suivre pour ce qui est des PAN .....	3
La Mise en Application Nationale en Marche .....	3
Partenariats - Intégration du PAM .....	4
Mise en Oeuvre d'un Programme Commun.....	6
Segment de Haut Niveau.....	6
Déclaration de Pékin sur l'Avancement de la Mise en Application du PAM .....	9
Plénière de Clôture .....	11
Brève Analyse de la RIG-2 sur le PAM .....	11
Réunions à Venir .....	13
Glossaire.....	14

vitale, pour l'humanité, des mers et de tous les organismes vivants soutenus par le milieu marin." La conférence à l'établissement du PNUE qui a été codifiée par la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée Générale des Nations Unies. La CNUED a endossé une approche régionale de contrôle de la pollution marine.

#### PROGRAMME DU PNUE POUR LES MERS

**RÉGIONALES:** Le PNUE a lancé son Programme pour les mers régionales en 1974 en encourageant les groupes de pays ayant en partage des mers communes, à trouver des solutions régionales à leurs problèmes particuliers. Le Programme pour les mers régionales couvre désormais 18 régions de la planète, ce qui en fait l'une des initiatives mondiales les plus complètes en matière de protection des milieux marins et côtiers. Ces régions sont: l'Antarctique; l'Arctique; la Mer Baltique; la Mer Noire; la Mer Caspienne; les Mers d'Afrique Orientale; les Mers de l'Est asiatique; la Méditerranée; le Nord-Est Atlantique; le Nord-Est Pacifique; le Nord-Ouest Pacifique; le Pacifique; la Mer Rouge et le Golfe d'Aden; l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin (États du Golfe); les Mers d'Asie du Sud; le Sud-est Pacifique; les Mers d'Afrique orientale et des Caraïbes.

**CNUDM:** La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM) a été ouverte à la signature le 10 décembre 1982, à Montego Bay, en Jamaïque, à la troisième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer. Elle établit les droits et les obligations des États dans les domaines de l'utilisation des océans et de leurs ressources et de la protection des milieux marin et côtier. La Convention est entrée en vigueur le 16 novembre 1994.

**LIGNES DIRECTRICES DE MONTRÉAL:** Coïncidant avec l'adoption de la CNUDM, le PNUE a commencé à traiter les questions touchant aux effets des activités terrestres sur le milieu marin. Cette initiative a abouti à l'élaboration des Lignes directrices de Montréal pour la protection du milieu marin contre la pollution provenant de sources terrestres, lignes directrices qui ont été entérinées par le Conseil d'administration du PNUE en 1985. Les Lignes directrices étaient susceptibles de servir de plate-forme aux travaux rédactionnels futurs, aux niveaux international et national.

**CNUED:** La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) (juin 1992, à Rio de Janeiro, au Brésil) a adopté l'Action 21, un plan d'action pour la mise en œuvre du développement durable. Le Chapitre 17 d'Action 21 traite de "la protection des océans, de tous les types de mers, y compris celles fermées et semi-fermées, et des littoraux, ainsi que de la protection, de l'utilisation rationnelle et du développement de leurs ressources vivantes." Il se réfère, en particulier, aux Lignes directrices de Montréal et, dans l'alinéa 17.26, invite le Conseil d'administration du PNUE à convoquer, dès que possible, une réunion intergouvernementale sur la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.

#### DÉCISION 17/20 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DU PNUE:** En réaction à l'Action 21, le Conseil d'administration du PNUE a, dans sa décision 17/20 du 21 mai 1993, entre autres, autorisé le directeur exécutif du PNUE à mettre en œuvre les recommandations de la CNUED et a convenu d'un plan de travail, d'un calendrier et d'un budget pour le processus préparatoire et pour la réunion intergouvernementale elle-même, qui se tiendra à Washington, D.C., aux États-Unis, en 1995.

**PAM:** Le PAM a été adopté par 108 gouvernements et la Commission européenne à la Conférence intergouvernementale sur l'adoption d'un programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, tenue à Washington, D.C., aux États-Unis, du 23 octobre au 3 novembre 1995. La Conférence a désigné le PNUE comme secrétariat du PAM pour conduire la coordination de la

mise en application du PAM. Le PNUE a établi le Bureau de coordination du PAM à La Haye, aux Pays-Bas, en 1997. Le PAM a été désigné pour être une source d'orientation conceptuelle et pratique devant inspirer les autorités nationales et/ou régionales dans la conception et l'exécution de mesures soutenues pour prévenir, réduire, contrôler et/ou éliminer la dégradation du milieu marin découlant de la pollution due aux activités terrestres. Le PAM appelle les États à:

- établir les priorités sur la base d'évaluations de la sévérité des effets des contaminants, appliquant des approches de gestion intégrée des littoraux et des lignes de partage des eaux;
- fixer les objectifs de la gestion, y compris les buts, les cibles et les calendriers, pour le traitement des problèmes prioritaires relatifs aux catégories des sources et des zones touchées;
- identifier, évaluer et sélectionner des stratégies et des mesures pour la réalisation de ces objectifs; et
- élaborer des critères pour l'évaluation de l'efficacité des stratégies et des mesures.

#### DÉCISION 20/19B DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DU PNUE:** En février 1999, le Conseil d'administration du PNUE, dans sa décision 20/19 B, a décidé d'entreprendre la première RIG sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAM en 2001 et a demandé au directeur exécutif du PNUE d'organiser une réunion de groupe d'experts pour faciliter le processus préparatoire.

**RIG-1:** A la première RIG (Montréal, Canada, 26-30 novembre 2001), les représentants de 98 pays, d'institutions des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales (ONG) se sont réunis pour examiner la mise en œuvre du PAM depuis son adoption en novembre 1995 et de tracer la voie à venir. La réunion a entériné le Programme de travail du Bureau de coordination du PAM au titre de la période 2002-2006, avec son coût indicatif et s'est concentrée sur les thèmes suivants: les eaux usées municipales; la gouvernance côtière et marine intégrée; la création de partenariats; et, le financement de la mise en œuvre du PAM. La réunion a pris note des progrès fermes, bien que lents, accomplis dans la mise en application du PAM aux niveaux mondial, régional et national. Les résultats de la RIG-1 comprennent la Déclaration de Montréal, les conclusions des coprésidents, une déclaration de l'Organisation mondiale des législateurs pour un environnement équilibré, une déclaration du Conseil international pour les initiatives environnementales locales et une déclaration des ONG.

#### COMPTE RENDU DE LA RIG-2

Lundi 16 octobre 2006 dans la matinée, Zhou Shengxian, ministre de l'Administration étatique chargée de la protection environnementale, Chine, a ouvert la RIG-2 et a souligné les mesures nationales visant à réduire les rejets de polluants, y compris la construction de centrales de traitement des eaux usées, la réduction de l'utilisation des engrais et des pesticides et la promotion de réserves marines naturelles.

Khalid Malik, Coordinateur des Nations Unies résidant en Chine, a souligné le rôle du PAM dans l'établissement de liens entre les objectifs en matière d'environnement et de développement et dans la relève des défis posés aux niveaux national et local. Appelant à l'octroi d'une priorité à la création des capacités dans les pays en développement, il a mis en exergue les difficultés rencontrées dans l'intégration des objectifs du PAM à travers les secteurs et les ministères et dans l'élaboration du budget national, dans la législation et dans la planification institutionnelle.

Veerle Vandeweerd, Coordonnatrice, Bureau de Coordination PNUE/PAM, a encouragé les délégués à célébrer les accomplissements du PAM et à échanger leurs expériences. Elle a souligné l'importance des partenariats entre, et l'implication et la conscientisation de, toutes les parties prenantes, y compris les acteurs non gouvernementaux.

Notant la nécessité d'une action sur le terrain, Ian Matheson, Environment Canada, a souligné qu'il est important: de partager connaissances et expériences; d'encourager les solutions créatrices; et de renforcer les partenariats de travail et de coopération entre les gouvernements, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales. Il a déclaré que les objectifs du PAM peuvent être réalisés avec l'innovation et le savoir local et que de grands financements ne sont pas toujours nécessaires.

**QUESTIONS D'ORGANISATION:** Lundi, les délégués ont élu Zhou Shengxian comme président de la RIG-2; Ferguson Theophilus John (Sainte-Lucie), Lucia Ana Varga (Roumanie) et Rejoice Mabudafhasi (Afrique du sud) comme vice-présidents; et Tom Loughlin (États-Unis) comme rapporteur. Les délégués ont adopté l'ordre du jour provisoire (UNEP/GPA/IGR.2/1/add.1) sans amendement. Le Président Shengxian a invité le Mexique à présider le groupe de travail ouvert à tous sur les projets d'éléments devant figurer dans la Déclaration de Pékin (UNEP/GPA/IGR.2/5).

Lundi, les délégués ont abordé la mise en application au niveau national du PAM, à la fois dans la plénière et dans trois groupes de travail subsidiaires. Mardi, les délégués se sont engagés dans 19 ateliers sur les partenariats au sujet de l'intégration du PAM, et mercredi durant la plénière, ils ont examiné les rapports des ateliers sur les partenariats, le Rapport d'activités au titre de la période 2002-2006, les Orientations pour la mise en œuvre du PAM, au titre de la période 2007-2011, et le Programme de travail du Bureau de Coordination du PNUE pour le PAM, au titre de la période 2007-2011. Un groupe de travail a été formé, lundi, en vue de négocier les éléments du projet de la Déclaration de Pékin sur la poursuite de la mise en œuvre du PAM, et s'est réuni jusqu'à mercredi matin, date à laquelle il a conclu son travail. Le projet de Déclaration a été présenté dans la plénière, mercredi après-midi et adopté vendredi durant le segment de haut niveau. Ce segment s'est tenu jeudi et vendredi, neuf débats de tables rondes étant consacrés à l'importance des océans, des littoraux et des îles et de leurs lignes de partage des eaux connexes et à la perspective à venir.

#### **VOIE À SUIVRE POUR CE QUI EST DES PAN**

Lundi, la vice-présidente Varga a présidé ce groupe de travail. Vandeweerd a souligné la nécessité d'un endossement politique intérieur des plans d'action nationaux (PAN), d'un financement accru et de l'intégration du PAM dans l'élaboration des procédures et des plans.

La Colombie a décrit les principaux éléments du PAN, y compris la recherche scientifique, le transfert des technologies, le renforcement institutionnel, la production propre, la sensibilisation et la création de capacités.

La Finlande a décrit les menaces auxquelles se trouve confronté le milieu marin de la mer Baltique et a mis en relief les enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre de son PAN, à savoir, l'importance de l'implication de toutes les parties prenantes pertinentes dans les tous premiers stades de la planification et de l'intégration des données scientifiques et de la surveillance des activités dans l'élaboration des actions futures.

Le délégué de l'Inde a déclaré que le gouvernement de son pays a amélioré les structures juridiques et institutionnelles et a adopté une nouvelle approche de gestion, utilisant les principes

directeurs régissant la sécurité écologique et des moyens de subsistance, l'équité sociale et la parité hommes-femmes et l'approche écosystémique.

Soulignant la vulnérabilité des petits États insulaires en développement (PEID), Maurice a décrit les mesures nationales visant à traiter le problème des décharges des déchets domestiques, des déchets agricoles et des déchets industriels, et a appelé à la création de capacités à tous les niveaux et au renforcement de la coopération internationale et régionale.

L'Afrique du Sud a décrit les efforts nationaux visant à mettre en application le PAM et le Plan de Mise en Œuvre de Johannesburg (PMCEJ), notamment, l'élaboration d'une nouvelle législation sur la création de zones tampons pour la protection des zones côtières et a fait état d'une coopération régionale active, entre autres, dans la mobilisation d'un groupe de travail chargé de traiter les problèmes des eaux usées.

Les États-Unis ont mis en exergue les réalisations nationales et régionales depuis la RIG-1, notamment l'adoption d'un plan d'action national sur les océans fondé sur des approches écosystémiques, la coopération entre le gouvernement fédéral et l'État et le partenariat pour la région des Grandes Caraïbes, qui mettent l'accent sur le soutien technique pour la mise en œuvre des PAN.

Dans le débat qui a suivi, les délégués ont abordé les approches de gestion fondées sur le risque, la recherche et le suivi et la sensibilisation environnementale. Ils ont également examiné les manières d'accommoder les différentes valeurs communautaires dans l'établissement des cibles à atteindre

#### **LA MISE EN APPLICATION NATIONALE EN MARCHÉ**

Lundi, les délégués se sont engagés dans des groupes de travail subsidiaires sur les trois thèmes suivants: l'intégration du PAM dans la planification du développement national, le financement de la mise en œuvre du PAM et le renforcement des cadres législatifs et institutionnels pour la mise en œuvre du PAM. Un compte rendu de leurs discussions a été présenté mardi durant la plénière (UNEP/GPA/IGR.2/CRP.1).

Les trois groupes ont été présidés respectivement par les représentants de l'Allemagne, de l'Islande et de la Barbade. Des présentations des expériences nationales et régionales ont été faites par le Brésil, la Chine, le Guatemala, l'Inde, Israël, la Jamaïque, le Sri Lanka, l'UE, et le Programme régional pour les partenariats dans la gestion environnementale des mers de l'Est asiatique (PEMSEA). Des commentaires ont été faits par le Bangladesh, la Belgique, la Finlande, l'Unité de coordination régionale du Programme environnemental des Caraïbes, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Groupe de développement des Nations Unies, et la Banque Mondiale.

Les délégués ont déterminé les éléments clés suivants pour l'amélioration de la mise en application du PAM à l'échelon national:

- renforcer la volonté politique à tous les niveaux du gouvernement et établir des liens entre les ministères de l'environnement à d'autres ministères;
- s'assurer de la création et du renforcement d'un environnement adéquat;
- s'assurer de la participation de toutes les parties prenantes et de la mise en place d'un système judiciaire indépendant pour le suivi et l'application;
- promouvoir une approche de gestion écosystémique, utiliser les technologies pertinentes et établir des partenariats stratégiques avec le secteur privé, les organes internationaux et les donateurs, pour soutenir la création de capacités permettant aux niveaux appropriés du gouvernement d'accéder au financement destinée à la mise en application du PAM;

- mettre l'accent sur la pertinence du PAM pour la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), ainsi que d'autres objectifs de développement approuvés à l'échelle internationale;
- évaluer les produits et services fournis par les écosystèmes marins et le coût de l'inaction;
- renforcer les cadres législatif et institutionnel nationaux à travers la participation aux instruments régionaux, tels que les Conventions sur les mers régionales;
- élaborer des études permettant d'introduire et d'entretenir les données de référence et les transmettre aux institutions chargées de la mise en application du PAM;
- élaborer des PAN dotés d'objectifs et de priorités claires et mettre en place des fonds nationaux pour la protection de l'environnement et des programmes communautaires de gestion des déchets;
- utiliser les ressources internes comme premier moyen pour la mise en application du PAM;
- intégrer les questions environnementales dans la budgétisation du secteur public; et
- engager les banques régionales de développement en les encourageant à se concentrer sur les considérations environnementales, dans leurs décisions d'investissement, et les donateurs bilatéraux et multilatéraux, en les encourageant à soutenir la création d'un fonds de roulement ou d'un fonds d'investissement pour servir de mécanismes de financement régionaux consacrés à la protection du milieu marin.

Une synthèse de ces discussions est disponible en ligne à:  
<http://www.iisd.ca/vol25/enb2533f.html>.

#### **PARTENARIATS - INTÉGRATION DU PAM**

Mardi, au cours de la plénière, Vandeweerd a introduit la journée des partenariats et en a décrit les objectifs. Durant tout le reste de la journée, les délégués ont participé à 19 ateliers sur les partenariats. Une synthèse des discussions est disponible en ligne à: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2534f.html>.

Les Présidents des ateliers ont ensuite élaboré de brèves synthèses des discussions, qui ont été présentés mercredi dans la plénière et soumis au segment de haut niveau jeudi (UNEP/GPA/IGR.2/CRP.3). Ce qui suit est un résumé de ce document.

**PARTENARIATS CHINE-AFRIQUE ET CHINE-PAYS ARABES:** Le partenariat entre la Chine et les pays africains a été établi à Nairobi, au Kenya, en février 2005, et le partenariat entre la Chine et les pays arabes a été convenu à Dubaï, aux Émirats Arabes Unis, en février 2006. Les deux partenariats ont donné des cours de formation sur la gestion de l'eau et le traitement des eaux usées municipales. Davantage de formation sur ces thèmes et d'autres questions liées à l'eau est envisagée.

**PARTENARIAT STRATÉGIQUE ENTRE LE PNUE ET LE FEM SUR LE GRAND ECOSYSTEME MARIN MEDITERRANEEN: APPLICATION DES MESURES ARRETEES POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES DE LA MER MEDITERRANEE ET DE SES LITTORAUX:** L'objectif principal du partenariat stratégique du FEM sur le GEM méditerranéen est d'assister les pays à mettre en œuvre de réformes dans les investissements dans les secteurs principaux qui abordent les questions de la réduction transfrontalière de pollution, du déclin de la biodiversité, de la dégradation de l'habitat, et des priorités de protection des ressources biologiques. Le partenariat sert de catalyseur pour le renforcement des réformes politiques, juridiques et institutionnelles, ainsi que les investissements additionnels pour renverser la dégradation de ce GEM endommagé.

**AVANCEMENT DES CIBLES DU PMOEJ RELATIVES A LA GESTION DES ECOSYSTEMES ET A LA GESTION INTEGREE DES LITTORAUX ET DES OCÉANS À TRAVERS LE PAM:** Ce partenariat est organisé par le Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles et le Bureau de coordination du PNUE et du PAM. Le partenariat vise à mobiliser un large éventail de partenaires aux niveaux mondial, régional et national pour faire avancer davantage les objectifs du SMDD pour une gestion écosystémique et la gestion intégrée des zones côtières et des océans d'ici 2010, notamment à travers la préparation d'un rapport mondial devant être présenté à la quatrième conférence mondiale sur les océans, les côtes et les îles en avril 2008, et à un sommet de haut niveau sur les océans en 2009. Le partenariat évaluera les progrès tangibles, les problèmes, les besoins de réorientation, le succès des efforts de création de capacités existants, et les besoins de davantage de développement de capacités.

**ÉTABLISSEMENT DE LA CONVENTION DE LONDRES, PAM ET PARTENARIAT SUR LES MERS RÉGIONALES:** Ce partenariat entre la Convention de Londres sur la prévention de la pollution marine par l'enfouissement des déchets et autres matériaux et son protocole associé, le programme des mers régionales du PNUE, et le PAM, a été établi en vue de favoriser le respect des dispositions de la Convention, la création de capacités à travers des activités de coopération technique, la coopération avec d'autres conventions et programmes, et les activités de communication visant à promouvoir les objectifs du PAM. L'atelier a visé le renforcement et le développement du partenariat et l'extension de son adhésion.

**REJET DE DÉCHETS EN MER – UN DÉFI MONDIAL A RELEVER:** Cet atelier s'est concentré sur la création d'un nouveau partenariat: "Rejet de déchets en mer – un défi mondial à relever", qui servira de plateforme pour renforcer la coopération et la mise en application de l'initiative mondiale sponsorisée par le PNUE sur le rejet de déchets en mer.

**CHECHER DES SOLUTIONS POUR L'INTÉGRATION DES PARTIES PRENANTES À LA GESTION DURABLE DES EAUX DOUCES ET DES ZONES CÔTIÈRES AUX ÉCHELONS LOCAL ET NATIONAL DANS LA RÉGION DES GRANDES CARAÏBES:** Ce partenariat entre la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) et le Bureau de coordination PNUE/PAM a été initialement établi pour la période 2004-2007, et a ensuite été reconduit pour quatre années supplémentaires. Le partenariat concerne les activités de collaboration liées à la pollution côtière et marine provenant de la dégradation terrestre et côtière dans la région des Grandes Caraïbes. Son bureau au sein du National Ocean Service's Staff Office pour les programmes internationaux de la NOAA fournit assistance technique et conseils aux gouvernements de la région des Grandes Caraïbes dans le développement de leur PAN et l'utilisation de ces derniers pour accroître la sensibilisation aux problèmes de l'environnement.

**DÉMONSTRATION D'UNE APPROCHE INTÉGRÉE DES EAUX DOUCES ET DES ZONES CÔTIÈRES POUR LA RÉGION DE XIAME -ZHANGZHOU-LONGYAN DANS LA PROVINCE DE FUJIAN PROVINCE:** Ce partenariat relève de la gestion de la biodiversité du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans la zone côtière de la mer du sud de la Chine et de l'accord scientifique et technologique sino-américain. NOAA a fourni, à travers le partenariat, l'assistance technique pour l'élaboration d'un plan

d'action de démonstration pour la région de Xiamen-Zhangzhou-Longyan de la province de Fujian en vue de réduire l'impact de la pollution terrestre sur le milieu marin.

#### **FORMATION OCÉANOGRAPHIQUE: LES SYNERGIES EN MATIÈRE DE CRÉATION DE CAPACITÉS À TRAVERS UNE COLLABORATION PLURIPARTITE:**

Le partenariat de formation océanographique vise à renforcer et à combiner les partenariats existants entre l'International Ocean Institute, la Division des Nations Unies des affaires maritimes et du droit de la mer (DNUAMDM), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) – IHE Institute for Water Education et le FEM dans le but de maximiser les avantages dans la création de capacités.

#### **COOPÉRATION EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE: PARTENARIATS ENTRE LES PEID DU PACIFIQUE SUR LES INITIATIVES DE RECYCLAGE DES EAUX USEES:**

Cet atelier a examiné deux partenariats: l'Initiative régionale en faveur du recyclage, entreprise par les îles du Pacifique et qui vise à élaborer et à mettre en œuvre une politique de gestion durable; et l'initiative de création de capacités PacSIDS, l'amélioration de l'assainissement et de la gestion des eaux usées pour les pays et les territoires insulaires du Pacifique, qui s'est concentrée sur l'amélioration de la gestion des eaux usées par un échange coopératif entre les formateurs.

#### **MISE EN ŒUVRE DU PAM PAR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX: PARTENARIATS DANS LA GESTION INTEGREE DES ZONES CÔTIÈRES ET MARINES:**

Cet atelier a abordé les activités de PEMSEA dans le renforcement des programmes de gestions intégrées des zones côtières en tant que stratégie importante pour la réalisation du développement durable des zones côtières et marines de la région de PEMSEA, en collaboration avec les gouvernements et autres parties prenantes.

#### **MISE EN ŒUVRE NATIONALE DES PROTOCOLES RELATIFS À LA POLLUTION DUE AUX ACTIVITÉS TERRESTRES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS AVEC LES CONVENTIONS ET LES PLANS D'ACTION SUR LES MERS RÉGIONALES:**

Cet atelier avait pour objectif de fournir un forum pour partager les expériences dans la mise en application du PAM, pour identifier la manière dont les diverses conventions sur les mers régionales ont influencé la mise en application au niveau national des protocoles des activités et des sources terrestres de pollution, et pour examiner les mécanismes adéquats pour traduire les protocoles dans la législation nationale pour le respect des dispositions et l'application.

#### **PORTAIL D'INFORMATION SUR LA GESTION DES DÉCHETS À L'INTENTION DES PEID:**

Cet atelier avait pour objectif de discuter la création d'un portail d'information sur la gestion des déchets à l'intention des PEID, qui permettrait aux PEID de toutes les régions de partager l'information sur les initiatives, les projets, les activités, les meilleures pratiques et toute autre information liée à la gestion des déchets.

#### **PARTENARIATS STRATÉGIQUES SUR LES EAUX INTERNATIONALES AU SEIN DU FEM: INTÉGRATION DU PAM AUX QUESTIONS RELATIVES AUX BASSINS TRANSFRONTALIERS ET AUX GRANDS ÉCOSYSTÈMES MARINS (GEM):**

Cet atelier s'est concentré sur deux partenariats soutenus par le FEM. Le premier, le Partenariat stratégique entre les bassins du Danube et de la Mer Noire pour la réduction des engrais, est une initiative visant la réduction des sources d'engrais agricoles, industrielles et municipales qui ont eu comme conséquence "la zone morte" de

la Mer Noire, et implique deux projets régionaux du PNUE-FEM et la Banque mondiale-le fonds d'investissement du FEM. Le second, le partenariat du Fonds d'investissement pour la réduction de la pollution dans les GEM de l'Est asiatique, a pour objectif de réduire la pollution dans les GEM de l'Est asiatique et de favoriser le développement durable des zones côtières à travers la gestion intégrée des zones côtières.

**BIBLIOTHÈQUE OCÉANOGRAPHIQUE:** Cet atelier s'est concentré sur la question de la coordination entre le Flanders Marine Institute, la Commission océanographique intergouvernementale (IOC) de l'UNESCO, et sur l'intégration et l'accessibilité de nouveaux produits d'information océanographiques sur Internet, avec une attention particulière aux pays en développement.

#### **INSTRUMENTS DE PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE DANS LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (PEID):**

Cet atelier s'est concentré sur le partenariat proposé qui se baserait sur une expérience existante et sur la création proposée d'une équipe qui rédigerait et mettrait en application un outil de prise de décision pour la planification durable du tourisme dans les PEID.

**AVANCEMENT VERS UNE APPLICATION RÉUSSIE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DURABLE:** L'atelier a discuté les mises à jour du plan d'action stratégique sur les eaux usées municipales, adopté à la RIG-1 en 2001, en vue d'intégrer les travaux menés par les agences respectives sur les activités d'assainissement urbaines et rurales en relation avec les dimensions environnementales de l'assainissement.

#### **ACCROÎTRE LA PRISE DE CONSCIENCE DU PUBLIC DE L'EXISTENCE DU PROGRAMME MONDIAL POUR LES OCÉANS, LA MISE EN APPLICATION DES ACTIVITÉS DE CONSCIENTISATION ET DE BONNE INTENDANCE ET LA PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ DES OCÉANS:**

Cet atelier a discuté d'une série d'informations sur les océans, destinée à accroître la conscience publique de l'ordre du jour mondial sur les océans et à engager le public dans des actions concrètes. Cet ensemble est élaboré et produit par la World Ocean Network de concert avec le Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles, le PAM, et l'IOC, dans le cadre des projets du FEM-PNUE-IOC qui encourage le dialogue mondial sur les océans, les côtes et les PIED.

#### **INITIATIVE DE L'EAU BLANCHE ET DE L'EAU BLEUE –MODÈLE DE CRÉATION DE PARTENARIATS DANS LES GRANDES CARAÏBES ET AU-DELA:**

Cet atelier s'est concentré sur les liens et les approches intersectoriels aux lignes de partage des eaux et à la gestion du milieu marin, comme établi en vertu de l'initiative de l'eau blanche à l'eau bleue. Cette initiative regroupe des partenariats dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau, le transport maritime écologiquement rationnel, le tourisme durable, la gestion écosystémique du milieu marin.

#### **LE DÉFI CONSISTANT À RATTACHER LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU DOUCE À LA GESTION DES LITTORAUX:**

Cet atelier s'est attelé à l'identification des obstacles à l'établissement de liens entre les parties prenantes de l'eau douce et celles des zones côtières. Les avis concernant la gestion des bassins fluviaux et des lignes de partage des eaux, et concernant la gestion des zones côtières et la gestion écosystémique du milieu marin ont également été abordés. Les discussions se sont concentrées sur la panoplie de méthodes du Partenariat mondial pour l'eau, qui fournit de précieux moyens de renforcer les initiatives de gestion liées de l'eau douce et des zones côtières. Les participants ont identifié les actions

communes susceptibles d'intégrer les approches à la gestion de l'eau douce et des zones côtières dans les initiatives des parties prenantes.

#### **MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME COMMUN RAPPORT D'ACTIVITÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE**

**2002-2006:** Durant la plénière de mercredi, Vandeweerd a présenté le Rapport concernant les progrès accomplis dans la poursuite du PAM aux niveaux international, régional et national durant la période 2002-2006 (UNEP/GPA/IGR.2/2), en soulignant que la performance du PAM dépend de la volonté des gouvernements d'entreprendre des mesures tangibles.

Quelques pays ont fait l'éloge des récentes réalisations du PAM, ainsi que de son potentiel catalytique. Les délégués ont appelé à une plus grande concentration sur les coûts économiques de l'inaction; au renforcement des capacités des responsables gouvernementaux locaux; à l'évaluation de la viabilité financière des projets; à l'amélioration de la prise de conscience des décideurs et du public; et à l'implication des institutions internationales et régionales, de la société civile et du secteur privé.

Plusieurs délégués ont décrit des initiatives nationales en matière de prise de décision politique. Un délégué a suggéré qu'une RIG soit tenue tous les trois ans, tandis qu'un autre a proposé de tenir des ateliers régionaux annuels consacrés à l'évaluation. La Norvège, au nom de la Commission d'OSPAR, a présenté un rapport sur les activités menées dans le cadre de la Convention d'OSPAR sur la protection du milieu marin du nord-est Atlantique. Elle a fait référence aux réalisations accomplies par la Commission européenne et par les Conférences sur la mer du nord, et a souligné l'importance de l'approche écosystémique.

Le PNUE, au nom de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), a mis en exergue la complémentarité entre le PAM et le travail de la CDB, ainsi que leur Mémoire de Coopération. Il a parlé des récentes réalisations accomplies dans le cadre de la CDB, qui bénéficient également au PAM, y compris les cibles mesurables de protection du milieu marin, convenues à la CdP-8 de la CDB.

Les délégués ont également fait remarquer: la représentation insuffisante des pays d'Amérique Latine à la RIG-2; la vulnérabilité des PEID et le manque de ressources et de capacités; le besoin de l'harmonisation des cadres juridiques et de l'amélioration de la mise en application de la législation, des mécanismes de financement, de la recherche et du suivi, de la création des capacités et de la conscientisation et de la participation du public.

Un compte rendu de ces discussions est disponible en ligne sur: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2535f.html>.

**LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PAM AU TITRE DE LA PÉRIODE 2007-2011:** Durant la plénière de mercredi, Vandeweerd a introduit le document 'Guide de la mise en œuvre du PAM au titre de la période 2007-2011: Contribution du PAM aux Buts et objectifs convenus à l'échelle internationale pour le développement durable des océans, des côtes et des îles (UNEP/GPA/IGR.2/3), et a invité les États à présenter des suggestions pour l'amélioration de son utilité.

Les délégués ont souligné le besoin: de la coopération sud-sud; des activités régionales; de la sécurité des ressources en eau; de l'établissement d'un lien fort entre la problématique de l'eau douce et celle des océans; de la mise en exergue de l'importance de l'approche écosystémique; d'un renforcement de la sensibilisation et des institutions; de l'assistance financière, technique et de la capacité de gestion des pays en développement; et de correspondants des PEID au sein du Bureau de Coordination du PAM.

Un compte rendu de ces discussions est disponible en ligne sur: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2535f.html>.

**PROGRAMME DE TRAVAIL DU BUREAU DE COORDINATION DU PNUE POUR LE PAM AU TITRE DE LA PÉRIODE 2007-2011:** Durant la plénière de mercredi, Vandeweerd a introduit le Programme de travail du Bureau de coordination du PNUE pour le PAM (UNEP/GPA/IGR.2/4). Plusieurs orateurs ont fait l'éloge du travail accompli par le Bureau de coordination pour le PAM et ont accueilli avec satisfaction son programme de travail proposé.

Les délégués ont souligné le besoin: de mécanismes de financement innovants en faveur des pays en développement; du transfert de technologies; la divulgation de l'information; le suivi; d'indicateurs permettant de mesurer les résultats; de placer l'accent sur le niveau national; de travail d'évaluation; de l'amélioration de la coopération avec les parties prenantes; d'une coopération plus étroite entre le PAM et les accords environnementaux multilatéraux (AEM); de l'établissement de correspondants des PEID au sein du Bureau de coordination; et d'une plus grande coopération avec la communauté des eaux douces.

Maurice a rappelé le Plan stratégique de Bali pour l'assistance technologique et la création de capacités, tandis que Palau faisait référence à la vulnérabilité des PIED. Le PNUE a déclaré qu'il examinera les voies et les moyens de promouvoir les PAN africains dans le processus budgétaire, et les Pays-Bas ont réaffirmé leur soutien à l'accueil du Bureau de coordination à La Haye.

Vandeweerd a accueilli avec satisfaction la continuation du soutien en faveur du Bureau de coordination, et a indiqué qu'elle présentera une première contribution sur les indicateurs de performance à la prochaine session du Conseil d'administration du PNUE, qu'elle élaborera un plan de travail au titre de la période 2008-2009 et a approuvé l'idée d'améliorer la coopération avec les AEM, pour éviter la duplication. Les délégués ont approuvé le programme de travail proposé.

Un compte rendu de ces discussions est disponible en ligne sur: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2535f.html>.

#### **SEGMENT DE HAUT NIVEAU**

**DÉCLARATIONS LIMINAIRES:** Jeudi, le Président Zhou Shengxian a présidé la première partie du segment de haut niveau.

Soulignant l'importance de la coopération internationale dans les efforts visant à protéger le milieu marin, Hua Jianmin, Conseiller d'État, Conseil d'État, Chine, a souligné que la croissance économique rapide conduit à une augmentation du dommage infligé aux ressources marines. Il a donné un aperçu des efforts fournis par la Chine dans le domaine de la protection du milieu marin, a précisé que la situation environnementale de son pays est encore "grise" et a exprimé l'espoir de voir d'autres pays continuer à soutenir la Chine dans ses efforts visant à promouvoir le développement durable et a appelé les pays à travailler main dans la main pour la protection de "notre foyer bleu commun."

Achim Steiner, directeur exécutif du PNUE, a fait état des progrès accomplis depuis l'adoption du PAM en 1995, évoquant le récent lancement du rapport "État du milieu marin: Évolution et processus." a mis en relief le financement des activités du PAM par le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) et a accueilli avec satisfaction la collaboration du secteur privé dans les efforts visant à protéger le milieu marin. Soulignant que la croissance économique rapide de la Chine est considérée avec fascination et préoccupation, il a indiqué que les efforts chinois pour la protection environnementale donneront au reste du monde l'espoir de réaliser le développement durable. Il a souligné la

nécessité de rattacher le PAM à l'ordre du jour mondial, tel que la cible consistant à réduire de manière significative l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010 et a exprimé l'espoir de voir l'Assemblée Générale des Nations Unies adopter un moratoire sur le chalutage en haute mer, en novembre 2006. Steiner a fait part de l'engagement continu du PNUÉ à administrer le Bureau de coordination du PAM.

Un compte rendu de ces déclarations liminaire est disponible en ligne sur: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2536f.html>.

**DÉBAT MINISTÉRIEL SUR L'IMPORTANCE DES OCÉANS, DES LITTORAUX ET DES ÎLES ET DES LIGNES DE PARTAGE DES EAUX QUI Y SONT ASSOCIÉES ET SUR LA PERSPECTIVE À VENIR:** Cette partie du segment de haut niveau a été présidée, jeudi, par le vice-président John.

Stefan Wallin, secrétaire d'État chargé de l'environnement, Finlande, a souligné la nécessité: de fusionner le développement durable et la conservation de la biodiversité, en utilisant l'approche écosystémique; des échanges d'expériences, de l'utilisation d'indicateurs de performance; d'améliorer la coopération intersectorielle; et d'encourager les secteurs à prendre leurs responsabilités. Il a également encouragé les États: à identifier des mesures de conservation et de développement et des mécanismes de financement innovants; à mettre en place des partenariats avec les différentes parties prenantes; à renforcer les capacités et les connaissances; à encourager et à harmoniser la recherche scientifique et le suivi; à élargir les synergies entre le PAM et d'autres organismes internationaux et les AEM; et à encourager d'autres pays à ratifier et à mettre en application les AEM pertinents.

Elizabeth Thompson, ministre de l'habitat, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Barbade, a souligné l'importance du milieu marin pour la culture et les moyens de subsistance de la région des Caraïbes, déclarant que l'éradication de la pauvreté et la promotion des communautés autochtones devraient faire partie intégrante de la mise en œuvre du PAM. Elle a appelé à un engagement financier accru de la part des gouvernements et a plaidé en faveur de la mise en place de partenariats tournés vers les communautés; a demandé à l'industrie, à la société civile, aux ONG et aux institutions financières de relever le défi consistant à investir aux projets du PAN; et a encouragé l'ensemble des gouvernements à déterminer un point focal national pour la mise en œuvre du PAM.

Steiner a accueilli avec satisfaction la consultation ministérielle et son caractère informel. Il a déclaré que les responsables de haut niveau sont en première ligne des efforts visant à traduire les aspirations du PAM dans le réel et les a invités à délibérer, entre autres, sur les thèmes suivants: engendrer une volonté politique; s'inspirer des expériences passées; et identifier les principaux facteurs de la réussite des partenariats. Un compte rendu de ces déclarations est disponible en ligne sur: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2536f.html>.

Vendredi matin, le segment de haut niveau, présidé par le Vice-président John, a entendu les rapports des débats de tables rondes qui se sont tenues jeudi après-midi. Hormis les tables rondes arabophone, francophone, et hispanophone, les ministres ont assisté de manière aléatoire aux diverses tables rondes, afin de promouvoir un échange interrégional des leçons apprises et des idées innovantes.

Le Ghana a rendu compte des débats de la table ronde présidée par le Nigeria et à laquelle ont participé le Nigeria, le Ghana, le Kenya, l'Indonésie, le Surinam, le Canada, les Pays-Bas, la République de Corée, Israël et la Guyane. Il a noté qu'en matière d'intégration du PAM, les participants à la table ronde avaient souligné l'importance: du développement d'un PAN; de l'implication de tous les ministères pertinents; et de la promotion

de la participation active de la société civile en vue d'assurer l'application de la législation environnementale. Il a souligné l'importance de la compréhension des communautés locales des questions environnementales, et a appelé à: une coordination accrue; la mise en commun des ressources des partenaires et à l'harmonisation de leurs politiques; un échange continu des expériences; des discussions bilatérales; et à la communication médiatique.

La Finlande a présidé la table ronde à laquelle ont participé la Fédération de Russie, la Chine, la Tanzanie, la Commission Européenne, les Barbade, le Bangladesh, le Vietnam, les îles Cook et les Maldives. La Finlande a indiqué que les participants avaient souligné la nécessité: d'être plus sensible aux nécessités des PEID, en particulier concernant la création de capacité; de la mobilisation de la société civile; de garantir la participation des différents ministères et de la communauté scientifique; de se concentrer sur l'approche écosystémique; et de l'allocation de fonds suffisants à la protection environnementale tout en soulignant les avantages économiques et sociaux. Elle a déclaré que les participants à la table ronde ont suggéré: une meilleure coordination du travail des AEM; la tenue de réunions les unes à la suite des autres afin d'utiliser les ressources financières et humaines de manière plus efficace; l'harmonisation des exigences de soumission de rapports; et de donner la priorité à la sensibilisation et la conscientisation publique.

La Jamaïque a présidé la table ronde à laquelle ont pris part l'Espagne, l'Afrique du Sud, la Mongolie, le Kenya, Fidji, Grenade, la Roumanie, le Sri Lanka et l'Allemagne. La Jamaïque a fait état de l'appréciation des participants pour le rôle catalyseur joué par le PAM et de leur appel pour: des ressources financières innovantes; un dialogue bilatéral et multilatéral sur les ressources naturelles partagées; et de l'intégration des questions environnementales marines dans les travaux des différents ministères. Elle a indiqué que les participants à la table ronde ont mis en relief que les opportunités additionnelles de partenariats efficaces devraient être explorées, en particulier entre et avec les États sans littoral, et ont appelé à l'échange des meilleures pratiques et des leçons apprises, ainsi que la mobilisation de ressources adéquates et exhaustives.

Les Seychelles ont présidé la table ronde à laquelle ont participé l'Australie, la Malaisie, l'Iran, le Liberia, les Philippines, Nioue, l'Italie, Antigua-et-Barbuda, Maurice et l'Iran. Ils ont mis en exergue: les expériences de groupe en matière de coordination entre le secteur environnemental et d'autres secteurs à travers l'établissement de comités de haut niveau aux échelons national et provincial; la "ligne verte" environnementale aux Seychelles; et la politique verte à l'île Maurice. Ils ont indiqué que les participants à la table ronde ont proposé: de passer des politiques d'ordre et de contrôle du respect des dispositions aux mécanismes fondés sur le marché; la promotion d'une meilleure coordination entre les organes régionaux avec des fonctions chevauchantes; et de mettre un plus grand accent sur l'examen du PAM en tant que programme terrestre plutôt que marin.

Le Pakistan a présidé la table ronde à laquelle ont pris part la Suisse, le Japon, la Turquie, Trinité-et-tobago, le Saint-Siège, la Zambie, Kiribati, la Belgique et le Cambodge. Parmi les principaux points soulevés lors de la discussion, le Pakistan a mis en exergue: l'intégration de diverses politiques nationales avec le PAM; les démonstrations de projet-pilote; le partage d'information; l'utilisation d'instruments économiques; l'analyse des coûts et des avantages; les partenariats; le soutien aux initiatives sous-régionales; le partage des expériences d'après désastre; la création de capacités; la promotion du changement de comportement et de la motivation, particulièrement parmi les écoliers; et la participation de la société civile.

Les États-Unis ont présidé la table ronde à laquelle ont pris part le Népal, Belize, le Zimbabwe, l'Islande, la Thaïlande, Palau, Saint-Kitts-et-Nevis, et l'Inde. Les États-Unis ont indiqué que les participants à la table ronde avaient souligné: le renforcement du rôle du soutien au public instruit; l'implication des ONG; la responsabilisation des communautés; l'utilisation des sites Web; l'augmentation de la communication avec les médias; et la garantie de la transparence. Ils ont déclaré que les participants avaient également souligné l'importance de: concevoir des législations portant sur les zones côtières répondant aux cas particuliers; donner la priorité aux activités; se concentrer sur les mers régionales; la construction à partir de la base de la gestion écosystémique; rattacher le PAM aux objectifs du Millénaire pour le développement et au PMCEJ; et de se servir des observations scientifiques sur l'état de l'environnement.

Le Gabon a rendu compte de la table ronde de langue française qu'elle a coprésidé avec le Congo et à laquelle avait pris part: le Burundi, le Cameroun, Djibouti, Maurice, le Mozambique, l'Angola, le Bénin, la Côte d'Ivoire, la France, la Guinée, Haïti, le Sénégal et le Togo. Le Gabon a indiqué que les participants avaient souligné la nécessité: de renforcer la mise en application du PAM; d'intégrer la protection du milieu marin contre les activités terrestres au niveau national; de s'assurer que la mise application des stratégies et des programmes nationaux est intersectorielle et non sectorielle; d'encourager les ministères environnementaux à assurer la coopération et la coordination entre les ministères pertinents de sorte que les questions touchant au milieu marin soient intégrées; et d'appliquer le principe selon lequel le pollueur paye. Il a indiqué que les participants avaient souligné que la mise en application du PAM contribuerait à réaliser les OMD et avaient appelé à la mobilisation de ressources financières nationales et au renforcement de la gouvernance internationale.

Le Venezuela a rendu compte des discussions de la table de langue espagnole, à laquelle ont participé l'Argentine, le Brésil, Cuba, le Chili, la Colombie, la République Dominicaine, le Honduras, le Panama, le Pérou et le Mexique. Le Venezuela a indiqué que les participants avaient souligné l'importance de: l'implication de tous les secteurs des gouvernements dans la mise en application du PAM et de reproduire ce mécanisme horizontal à tous les niveaux du gouvernement; la participation de la société civile; le développement de la valeur économique des avantages et des services fournis par les zones côtières et des lignes de partage des eaux; le renforcement des mécanismes de respect des dispositions et de l'application avec un financement accru; l'harmonisation des ordres du jour des donateurs; le renforcement des capacités des fonctionnaires gouvernementaux dans la rédaction de propositions de financement; l'internalisation des coûts environnementaux des projets du secteur privé; et le renforcement du mécanisme du centre d'échanges du PAM.

L'Arabie Saoudite a présidé la table ronde de langue arabe à laquelle ont pris part la Jordanie, la Mauritanie, Oman, le Qatar, le Soudan, le Yémen, le Maroc, le Liban, la Palestine, la Libye et le Koweït. L'Arabie Saoudite a indiqué que les participants avaient donné la priorité: à l'amélioration des instruments législatifs et des documents de référence pour le PAN et le développement de politique; au renforcement des compétences des autorités locales; à l'amélioration de la coopération entre les ministères, par exemple à travers les comités ministériels de haut niveau; à l'établissement de partenariats stratégiques pour faciliter le développement et l'application des PAN; et à la promotion de services de traitement des eaux usées. Elle a souligné les réalisations discutées, notamment: une collaboration régionale améliorée, y compris à travers un fonds environnemental en Égypte; des projets communs entre plusieurs

pays de la région; et l'élaboration du PAN. Elle a indiqué que les participants avaient proposé: la création d'un centre d'urgence pour coordonner les efforts en cas de désastres; l'amélioration du financement et de la prise de conscience; et la prise en compte du mois saint du Ramadan lors de la programmation des réunions internationales.

En récapitulant les discussions de tables rondes, Steiner a souligné l'appel des ministres à: l'intégration du PAM dans les ordres du jour de développement au niveau régional; l'évaluation des valeurs économiques et des avantages de la mise en application des mesures du PAM; l'utilisation d'instruments fondés sur la loi du marché pour prévenir les problèmes, plutôt que l'utilisation d'instruments politique pour le nettoyage après la survenue des problèmes; l'amélioration et la coordination entre le PAM, d'autres organisations internationales et les AEM; et l'amélioration des mécanismes de diffusion de l'information et des expériences du PAM. Steiner a souligné le besoin de se concentrer sur: les liens, notamment avec les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les ODM; les cas d'urgence et les désastres; le fonctionnement du centre d'échange du PAM; les groupes de réflexion qui incluent le secteur privé et la société civile; les ressources et la création de capacités pour les autorités locales; les cultures, les contextes, les spécificités et les réalités nationales; et le fait de donner la priorité aux questions.

Le Président John a appelé les délégués à fournir des commentaires sur le contenu des rapports des débats de tables rondes ainsi que sur le format du segment de haut niveau de jeudi.

Plusieurs délégués ont remercié le Bureau de coordination PNUE/PAM pour l'organisation de la réunion RIG-2 et le gouvernement chinois pour son hospitalité. Jeudi, plusieurs délégués ont accueilli avec satisfaction le nouveau format du segment de haut niveau, notant que le caractère informel leur avait permis d'échanger les idées et les leçons apprises, et ont encouragé le PNUE à reproduire ce cadre dans d'autres forums.

Au sujet de la mise en application nationale du PAM, le Kenya a suggéré que des séminaires soient tenus pour les ministres des Finances pour transmettre l'importance de l'avancement de l'ordre du jour de l'AEM. Le Ghana a appelé à décentraliser les efforts environnementaux et a suggéré la création de bureaux environnementaux à différents niveaux locaux.

Au sujet de la reproduction des leçons apprises, Maurice a proposé le développement d'un portail Web comme première étape dans le développement d'un centre d'échange du PAM, qui permettrait aux pays d'accéder à l'information sur les histoires de succès et de se renseigner sur les nouvelles technologies utilisées dans la mise en application du PAM. La Malaisie a appelé à une large diffusion des approches innovantes abordées à la RIG-2. Le Mexique a fait remarquer que les résultats de la réunion doivent être présentés au prochain Conseil d'administration du PNUE.

Au sujet de l'amélioration de la prise de conscience, le Programme des mers du sud asiatique a suggéré de faire participer les chefs religieux.

Au sujet de la coopération régionale, le Canada a encouragé l'intégration du PAM dans des organisations régionales telles que la coopération économique d'Asie-Pacifique, et a mis en exergue le plan d'action de Bali de 2005: Vers des Océans et des Littoraux Sains pour une Croissance et une Prospérité Durables de la Communauté des Pays d'Asie-Pacifique. Il a noté l'intérêt qu'il porte à la gestion écosystémique, à la gestion durable des ressources biologiques marines, à la dimension sociale et à l'atténuation des risques. La République Dominicaine a appelé à des réunions régionales supplémentaires afin de partager les expériences et examiner les objectifs à court, à moyen et à long terme. La Malaisie a soutenu la rationalisation des programmes régionaux pour éviter la duplication.



Au sujet des autres impacts sur le milieu marin, le Liban, appuyé par le Venezuela, a souligné la nécessité de reconnaître les impacts des conflits armés sur le milieu marin. Le Chili a attiré l'attention sur les impacts éventuels du libre-échange sur l'environnement.

Au sujet du PAM et des ODM, l'Islande a souligné le rôle que le PAM peut jouer dans la réalisation des ODM puisqu'il contribue aux questions mondiales telles que l'assainissement, l'eau douce et l'éradication de la pauvreté. La France a rappelé sa décision de doubler l'aide public au développement réservée à l'eau et a soutenu la proclamation de 2008, Année de l'assainissement.

Au sujet des ressources financières, le Guatemala a souligné les besoins différenciés des régions, et que la mobilisation internationale des ressources financières devrait correspondre aux priorités des pays. La Chine a indiqué que les objectifs et les cibles environnementaux devraient être conformes aux niveaux nationaux de développement économique. Le Mexique a appelé au renforcement du Plan stratégique de Bali pour le soutien technologique et la création de capacités avec des ressources financières additionnelles.

Le Venezuela a suggéré que les échanges environnementaux puissent être un moyen de prélever des ressources pour la protection du milieu marin. Le Bénin a appelé à un mécanisme de financement simple et souple. La France a appelé au renforcement du soutien aux gouvernements fournissant des efforts pour la mise en place de politiques nationales en matière d'eau, ainsi qu'à ceux œuvrant pour la promotion de la bonne gouvernance et de la participation locale. Antigua-et-Barbuda ont souligné le besoin de synergies améliorées entre les AEM et, avec la Chine, de ressources financières et humaines accrues.

Au sujet du dumping des déchets toxiques, le Bénin a attiré l'attention sur le dumping des déchets toxiques dans les pays les moins avancés. La Malaisie a appelé le Bureau de coordination du PAM à travailler avec d'autres pour prévenir le dumping des déchets toxiques. La République démocratique du Congo a souligné les dépenses liées à l'extraction des déchets enterrés. La Palestine a attiré l'attention sur le stockage et le trafic transfrontalier illicites des déchets toxiques, notant les déversements toxiques à grande échelle produits par le tsunami de 2004, et a préconisé l'application d'une législation améliorée pour prévenir de tels désastres.

Steiner a abordé plusieurs thèmes émergeant de la discussion, soulignant que: la coordination entre les AEM est nécessaire pour que les activités nationales soient soutenues plutôt que privées de ressources; le problème du dumping des déchets toxiques devrait être examiné à la prochaine CdP de la Convention de Bâle; la prochaine réunion du Conseil d'administration du PNUE abordera la question de la mondialisation et de l'environnement; et toutes les directives et jeux d'outils devraient être accessibles en ligne sous peu. Il a remercié le Bureau de coordination du PNUE/PAM et les hôtes chinois pour cette réunion réussie.

#### **DÉCLARATION DE PÉKIN SUR L'AVANCEMENT DE LA MISE EN APPLICATION DU PAM**

Le groupe de travail de composition non limitée sur des éléments de la Déclaration de Pékin, présidé par Murillo, a débuté lundi. Le groupe de travail a eu entre les mains les projets des éléments devant figurer dans une Déclaration de Pékin sur la poursuite de la mise en application du PAM (UNEP/GPA/IGR.2/5), qui ont été utilisés comme plateforme pour les négociations. Mardi, un document révisé de la salle de conférence a été distribué aux membres du groupe de travail et les négociations ont été menées à bonne fin mercredi matin.

Lundi, le groupe a entendu une présentation effectuée par le forum des parties prenantes, avec des suggestions textuelles spécifiques pour le projet de déclaration, et ce, au nom des parties prenantes et d'autres groupes principaux impliqués dans les questions du PAM.

Dès le début, le groupe a réussi à se mettre d'accord sur la majeure partie du texte du projet de déclaration. Tandis que les questions d'importance, directement liées aux thèmes de la RIG-2, présentaient peu de difficulté, plusieurs points sont demeurés sujets à controverse jusqu'au début du segment de haut niveau.

L'un de ces points était la référence préambulaire aux désastres naturels liés au climat. Un groupe de pays a souhaité voir les changements climatiques mentionnés, évoquant les conclusions de la septième session du processus consultatif officieux des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer (UNICPOLOS-7). D'autres ont remis en cause cette proposition parce qu'elle dépasse le cadre de la RIG-2, qui n'est pas une réunion sur le climat. En fin de compte, un texte de compromis élaboré par le Président a été accepté.

Une autre question ayant donné lieu à un débat était celle de l'approche écosystémique, quelques participants préférant sa pleine application d'ici 2010, alors que d'autres préconisaient une référence à "aider à réaliser" son application.

Les délégués ont discuté le texte additionnel sur la ratification des accords pertinents pour les objectifs du PAM. Tandis qu'un groupe insistait pour un engagement clair des États pour devenir parties, d'autres ont pensé que la manière appropriée était "d'inviter" les États, ou de les "appeler", à "examiner" la ratification. Mercredi matin, la Chine a appelé à une petite consultation subsidiaire afin de résoudre les différends. Le libellé convenu a utilisé le terme "pour examiner."

Le Président Murillo a noté l'accord du groupe au sujet du projet du texte de la déclaration quelques minutes avant la tenue de la plénière de mercredi matin.

Le groupe a également examiné un nouveau paragraphe sur la coordination entre les PAN du PAM et la gestion intégrée des ressources en eau et les plans d'économie d'eau.

**Texte final:** La déclaration de Pékin (UNEP/GPA/IGR.2/CRP.2) stipule que les représentants des gouvernements et de la Commission européenne, avec le précieux soutien des parties prenantes et des groupes principaux, reconnaissent que: les gens dépendent des océans et des zones côtières et de leurs ressources pour leurs survie, santé et bien-être; un nombre important de personnes tirent leurs sécurité alimentaire et vie économique du milieu côtier et marin; et plusieurs de ces zones, en particulier les zones de plaine côtière et les PEID, sont vulnérables face à la montée du niveau de la mer et aux désastres naturels liés au climat ainsi qu'aux impacts sur le milieu marin de l'acidification des océans résultant des activités terrestres.

Elle note l'urbanisation progressive des zones côtières et reconnaît que le PAM est un outil efficace pour l'intégration des préoccupations environnementales dans la planification et les stratégies de développement aux niveaux régional et national, et que, en tant que tel, il contribue de manière sensible à la réalisation des objectifs de développement approuvés à l'échelle internationale.

Elle déclare que les gouvernements décident de s'en remettre au PAM en tant qu'outil souple et efficace pour le développement durable des océans, des zones côtières et des îles. Les gouvernements s'engagent également à promouvoir sa mise en application durant la période 2007-2011 en:

- appliquant des approches écosystémiques;
- évaluant les coûts et les avantages sociaux et économiques des produits et des services fournis par les zones côtières et les océans;

- établissant des partenariats à tous les niveaux;
  - coopérant aux niveaux régionaux et interrégionaux;
  - intégrant le PAM dans la planification de développement national et les mécanismes budgétaires;
  - aidant le Bureau de coordination PNUE/PAM à entreprendre sa tâche visant à faciliter, à promouvoir et à favoriser la mise en application du PAM; et
  - exprimant l'appréciation pour les efforts du PNUE visant à faire avancer l'ordre du jour relatif au développement durable des océans, des zones côtières et des îles, et l'invitant à renforcer son soutien à la poursuite de la mise en application du PAM, à travers des contributions accrues de son fonds environnemental, une coopération et une coordination améliorée avec les AEM et la coopération renforcée avec toutes les parties prenantes et les organisations pertinentes, y compris les banques multilatérales de développement, aux niveaux mondial et régional.
- Au sujet des actions nationales, la Déclaration stipule que les gouvernements décident de:
- renforcer les efforts visant à développer et à mettre en application les programmes d'action et les mécanismes régionaux et nationaux, et d'intégrer les objectifs du PAM dans la planification de développement et la mise en application, y compris les programmes des Nations Unies au niveau national, le cadre d'aide au développement des Nations Unies, les stratégies pour la réduction de la pauvreté et de les stratégies de l'aide, les bilans communs des pays et les stratégies des pays en matière d'aide;
  - s'engager en faveur de la pertinence continue du PAM en tant que cadre fondamental et en faveur de l'intégration de ses objectifs à travers les gouvernements, et les faire avancer au sein des organismes intergouvernementaux et dans les AEM; favoriser la mise en application efficace des accords internationaux auxquels ils sont parties en vue de la réalisation des buts du PAM;
  - améliorer la coopération et la coordination à tous les niveaux afin de traiter les questions liées aux lignes de partage des eaux, aux zones côtières, aux mers et aux océans de manière intégrée, et incorporer la gestion intégrée et l'utilisation durable des bassins fluviaux, des mers et des océans dans les politiques et les programmes nationaux pertinents, en particulier en mettant en application les approches intégrées à la gestion des ressources aquatiques, à la gestion des zones côtières et à la gestion des zones côtières, à la gestion des zones côtières et des bassins fluviaux, et à l'altération physique et à la destruction des habitats;
  - développer et mettre en application les PAN, en coordination étroite avec la gestion intégrée des ressources en eau au niveau national et les plans nationaux d'économie d'eau, comme établi dans le PMCEJ;
  - faire avancer la mise en application de l'approche écosystémique à la gestion des lignes de partage des eaux, des côtes, des océans et des grands écosystèmes marins et des îles, et de renforcer la coopération nationale, régionale et mondiale pour aider à atteindre une mise en application accrue de l'approche écosystémique d'ici 2010, comme établi dans le PMCEJ;
  - renforcer les efforts visant à intégrer la valeur économique des produits et services fournis par les océans, les littoraux et les lignes de partage des eaux au niveau de la comptabilité et la prise de décision;
  - consacrer des efforts, des financements et des soutiens supplémentaires pour aborder les sources ponctuelles et non ponctuelles de nutriments;
- développer les mécanismes durables pour assurer la durabilité financière et la mise en application à long terme des programmes régionaux et nationaux;
  - améliorer les systèmes de suivi; et
  - encourager la participation des autorités locales, des communautés et autres parties prenantes pertinentes.
- Au sujet des actions régionales, la Déclaration stipule que les gouvernements décident de renforcer les conventions et les programmes sur les mers régionales du PNUE, et de travailler en leur sein et au sein d'autres processus pour: appliquer les approches écosystémiques à la gestion des lignes de partage des eaux, des zones côtières, des océans et des grands écosystèmes marins et des îles; renforcer les partenariats stratégiques; et améliorer la coopération interrégionale, la compréhension scientifique, l'éducation environnementale, et le partage de la connaissance, de la technologie et de l'expérience.
- Au sujet des actions internationales, la Déclaration stipule que les gouvernements décident:
- d'appeler les agences des Nations Unies, les groupes inter-agences et les AEM, en particulier, la Convention de Ramsar, la CDB et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, à accroître l'intégration du PAM dans leurs politiques et programmes;
  - d'appeler les institutions financières et les pays donateurs à continuer à soutenir le PAM, notamment dans le domaine de création des capacités des pays en développement, en particulier les PEID;
  - de saluer la création de nouveaux partenariats avec tous les secteurs de la société civile et le renforcement des partenariats existants, en tant que mécanismes cruciaux pour la mise en application réussie du PAM;
  - soutenir l'intégration du PAM dans les principaux domaines de l'activité mondiale de développement et le promouvoir en tant que moyen de créer des processus intégrés, un leadership intellectuel et des partenariats nécessaires à la réalisation des buts et des stratégies mondiales dans les zones liées aux lignes de partage des eaux, aux côtes et aux océans à travers des approches écosystémiques;
  - améliorer la mise application du PAM à travers la coopération avec d'autres initiatives internationales, afin de développer des activités communes autour de la gestion intégrée des lignes de partage des eaux; et
  - appeler les États qui ne sont pas des parties, à considérer la possibilité de ratifier, selon les cas, les conventions et les protocoles internationaux et régionaux ayant trait à la réalisation des buts du PAM.
- Au sujet des actions du PNUE, la Déclaration stipule que les gouvernements décident de:
- approuver le programme de travail du PAM pour la période 2007-2011, de le recommander au Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial pour l'environnement et d'encourager ce dernier à allouer de plus grandes ressources financières pour sa mise en application, en particulier au niveau régional;
  - saluer les "lignes directrices pour la mise en application du PAM pour la période 2007-2011" élaboré par le Bureau de coordination PNUE/PAM;
  - demander au Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial pour l'environnement d'approuver la déclaration et les résultats du RIG-2 en tant que précieuses contributions à la mise en application d'action 21 et d'autres objectifs de développement approuvés à l'échelle internationale, y compris ceux contenus dans la déclaration de Millénaire et le PMCEJ;

- demander au Directeur exécutif du PNUE de convoquer la RIG-3 en 2011, en collaboration avec les organisations et les institutions pertinentes; et
- exprimer sa gratitude et son appréciation au gouvernement et au peuple de la République populaire de Chine pour l'accueil de la RIG-2.

### PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Vendredi après-midi, le vice-président John a présidé la plénière de clôture.

### PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DU SEGMENT MINISTÉRIEL/HAUT NIVEAU ÉLABORÉ PAR LE PRÉSIDENT:

Le Vice-président John a introduit le compte rendu élaboré par le président sur les discussions de tables rondes ministérielles (UNEP/GPA/IGR.2/CRP.4). Il a expliqué que les représentants ont concentré leurs discussions sur les mesures pratiques visant à incorporer et à intégrer la mise en application du PAM dans la planification de développement national, et à renforcer la mise en application du PAM aux niveaux régional et mondial. Le compte rendu a été approuvé par les délégués sans amendement.

**DÉCLARATION DE PÉKIN SUR L'AVANCEMENT DANS LA MISE EN APPLICATION DU PAM:** La Présidente du groupe de travail, Mara Angélica Murillo Correa (Mexique), a expliqué que le projet de la déclaration de Pékin est un document équilibré, résultat de plusieurs jours de négociations effectuées dans un esprit de compromis. Les délégués ont adopté la Déclaration (UNEP/GPA/IGR.2/CRP.2) sans amendement.

**QUESTIONS DIVERSES:** Le Liban a demandé un supplément au compte rendu de la réunion demandant au PNUE d'examiner les impacts des conflits armés sur le milieu marin et que ce sujet soit abordé lors des futures réunions du PAM.

Le Gabon a demandé d'ajouter au compte rendu de la réunion une référence notant l'inquiétude de la conférence quant à la question du transfert des déchets toxiques sur les côtes de la Côte d'Ivoire, et l'encouragement du PAM pour collaborer avec la Convention de Bâle sur le mouvement transfrontalier des déchets dangereux et la Convention de Bamako sur l'interdiction de l'importation en Afrique et le contrôle du mouvement transfrontalier des déchets dangereux en Afrique pour renforcer ou mettre en application les mesures de pré-alerte et de contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets.

La Guinée, appuyée par la Palestine, s'est prononcée en faveur de la demande du Gabon, et a ajouté que le fait que les transferts de déchets toxiques s'effectuent du Nord en direction du Sud devrait être spécifiquement mentionné.

**ADOPTION DU RAPPORT:** Le rapporteur de la RIG-2, Tom Laughlin, a présenté le projet de rapport de la RIG-2 (UNEP/GPA/IGR.2/L.1, Add.1, 2, et 3) et ses cinq annexes: UNEP/GPA/IGR.2/CRP.1 sur les points thématiques en rapport avec l'intégration, le financement, et le renforcement législatif et institutionnel des PAN; CRP.2 sur la Déclaration de Pékin; CRP.3 sur les discussions de la journée des partenariats; CRP.4 contenant le compte rendu du Président sur les discussions des tables rondes ministérielles; et un document non numéroté contenant une soumission des parties prenantes concernant la RIG-2, notamment des chapitres sur la promotion de la mise en application du PAM, et les actions recommandées par les gouvernements et d'autres organes en mettant en application le PAM. Le rapport a été adopté sans amendement.

**CLÔTURE:** Le coordonnateur du PNUE/PAM, Vandeweerd, a indiqué que la réunion avait été "plus réussie que nous ne l'avions espéré". Il a identifié l'incorporation et l'intégration comme des défis pour l'avenir, et a annoncé la publication d'un livret contenant les résultats des tables rondes ministérielles d'ici

le prochain Conseil d'administration du PNUE en 2007. Elle s'est félicitée de la volonté des délégués de résoudre les problèmes, de prendre des risques, et d'emprunter de nouvelles voies pour avancer, et a remercié le gouvernement de la Chine, en particulier SEPA, pour son enthousiasme, son dévouement et ses conseils pour l'organisation de la RIG-2.

Le Président de la RIG-2, Zhou Shengxian, a souligné les réalisations de la réunion et a remercié les délégués pour leur participation productive. Il a mis un terme à la réunion à 16h19.

### BRÈVE ANALYSE DE LA RIG-2 SUR LE PAM

*L'eau peut porter un bateau, mais elle peut aussi causer sa perte. Proverbe chinois*

La deuxième réunion intergouvernementale (RIG-2) chargée d'examiner le programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres a enregistré, de manière inhabituelle, des progrès accomplis sans difficultés, un fait interprété par certains délégués comme étant la preuve de l'existence d'une volonté politique concertée pour la réussite de l'événement. A l'évidence, l'atmosphère aimable qui a régné sur la réunion de Pékin reposait sur une plate-forme solide: le souhait commun des pays de parvenir à des résultats tangibles dans un domaine devenu un grand sujet de préoccupation. La détérioration des littoraux et des mers par des rejets continus de déchets solides et liquides agricoles et municipaux, par des émissions atmosphériques dangereuses et une foule d'autres facteurs nocifs provoqués par l'homme, met la santé humaine et les vies de plus d'un milliard de personnes (certains disent beaucoup plus) en grand péril.

Les objectifs établis par les gouvernements, pour la RIG-2, étaient assez simples: procéder à un examen minutieux des réalisations du PAM jusqu'à présent; indiquer avec précisions les nouveaux défis émergents; partager les leçons apprises; renforcer l'application du PAM à tous les niveaux, y compris la réalisation des objectifs pertinents du programme de Johannesburg pour la mise en application (PMCEJ); et fournir, au Bureau de coordination PNUE/PAM à la Haye, des orientations pour guider son action durant le prochain quinquennat. Lorsque les délégués applaudissaient la clôture de la session, vendredi après-midi, l'impression qu'ils partageait était celle d'un effort bien planifié et bien mené, qui a réussi à concrétiser ses objectifs. Pour beaucoup, les résultats les plus importants étaient l'approbation, par la plénière, du nouveau programme de travail du Bureau de coordination, et l'accent placé par les délégués sur un certain nombre d'idées nouvelles visant à faire avancer la mise en application du PAM.

Cette brève analyse examinera les progrès accomplis lors de la réunion et quelques-unes des idées nouvelles qu'elle a produit.

### DISPOSITION NON CONTRAIGNANTE: UN MODÈLE FRUCTUEUX

Les partisans de "dispositions contraignantes," c'est à dire d'instruments juridiquement contraignants, ont longtemps soutenu que les dispositions non contraignantes sont incapables de produire des résultats importants en raison de l'absence de dispositions régissant la responsabilité et le respect des obligations. Cependant, au cours de la semaine, plusieurs délégués à la RIG-2 ont réitéré leur conviction que le temps des conventions et des protocoles est révolu. Selon l'argument, une législation contraignante exige de longues négociations, elle est difficile à imposer, et elle s'adapte difficilement aux changements de circonstances. A l'inverse, des dispositions non contraignantes sont plus faciles à négocier, peuvent bénéficier de l'approbation

d'un nombre plus important de pays et sont plus souples et plus à même d'être adaptées aux préférences et aux calendriers nationaux.

Les satisfaits des réalisations du PAM étaient clairement de cet avis. Ils ont affirmé à plus d'une reprise, que le PAM est un instrument évolutif qui peut être mis à jour, et que cela ouvrait un grand espace pour l'innovation véritable.

Étant donné que le PAM n'est pas juridiquement contraignant, les représentants des gouvernements ont, lors de la réunion, apprécié la marge de manœuvre offerte pour adapter la mise en application du programme à l'évolution des situations, compte tenu des changements survenus récemment dans les programmes internationaux pour l'environnement et le développement.

D'autres aspects de cette réunion ont également contribué au sentiment général du devoir accompli. Au lieu de passer la majeure partie de la semaine en plénière officielle, comme ce fut le cas lors de bon nombre de réunions de haut niveau, les délégués ont interagi principalement dans des ateliers et groupes plus restreints, avec un temps de parole plus important. Ceci a favorisé la tenue d'un vrai débat, l'examen des problèmes rencontrés, des leçons apprises et, fait nouveau, de solutions pratiques. Au cours du segment de haut niveau, les interactions des ministres ne se sont pas limitées à des déclarations officielles, lues les unes après les autres. Au lieu de cela, les ministres ont été habilement répartis pour travailler autour de neuf tables rondes conçues de manière à être concentrées sur la réalisation de résultats concrets. Cette approche a été tentée dans le passé dans d'autres événements des Nations Unies, comme la huitième conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue en début d'année, mais avec des résultats mitigés. Elle s'est révélée plus productive, au cours de cette réunion, grâce à la position ferme prise par le Bureau de coordination en faveur de la promotion du dialogue et de la production d'idées pratiques. Le succès du segment ministériel "Pékinois", pour utiliser les mots du directeur exécutif du PNUE, Achim Steiner, inaugure sans doute une nouvelle évolution dans les forums internationaux de haut niveau.

### **MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DE MONTRÉAL À PÉKIN**

La principale réalisation de la RIG-2 a été la négociation rapide de la Déclaration de Pékin sur la promotion de la mise en application du PAM, une mise à jour de la Déclaration de Montréal de 2001. Les points de divergence mineurs qui étaient prévisibles, notamment la confrontation habituelle sur le libellé concernant le changement climatique, l'approche écosystémique et l'appel lancé aux pays pour ratifier les conventions pertinentes, ont été rapidement résolus. Comme l'a précisé un délégué, ces sujets de controverses habituels sont devenus, à ce stade, davantage des problèmes de forme que des problèmes de fond. Dans un changement régénérateur, la réunion a été exempte de querelles politiques et de divisions acrimonieuses entre le Nord et le Sud.

De tous les nouveaux ajouts apportés à la déclaration de Pékin, le plus important est le changement du pôle d'intérêt, qui passe de l'action aux niveaux international et régional à l'action aux niveaux national et local, assorti d'appels lancés pour la création de mécanismes financiers durables, pour la valorisation économique des produits et services fournis par les océans, les littoraux et des lignes de partage des eaux, pour la participation locale et pour l'adoption d'approches intégrées. En outre, des liens sont établis de manière claire entre la mise en application du PAM et les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement, comme les cibles du PMCEJ pour la mise en application de l'approche écosystémique et d'activités

intégrées dans le domaine de la gestion des ressources en eau. Tout cela constitue un exemple convainquant de la manière dont de nouvelles directives pour la mise en application du PAM ont été introduites en vue de prendre en considération les évolutions survenues dans le dialogue international sur le développement.

Une journée entière a été consacrée à l'examen des partenariats, avec quelques succès rapportés au sujet de leur fonctionnement et l'annonce de nouveaux succès à venir. Les partenariats sont de plus en plus perçus, par beaucoup, comme le principal outil disponible dans le cadre du PAM. Les partenaires partagent leurs expériences et apprennent les uns des autres, parvenant ainsi à plutôt reproduire qu'à copier, les projets réussis en s'assurant que personne ne soit obligé de réinventer la roue. La plupart des délégués estiment que les partenariats permettent une utilisation efficace des ressources qui sont du reste limitées. Toutefois, pour être juste, certains ont fait part de leurs réserves concernant la perte du contrôle des initiatives de financement pilotées par les donateurs, qui viennent souvent avec une aide financière désignée mais qui comportent également un risque de bureaucratie supplémentaire.

À Pékin, l'absence de plusieurs parties prenantes dont l'implication est cruciale pour la réussite des partenariats, n'est pas passée inaperçue. Les ONG qui avaient assisté à la RIG-1, ainsi que d'autres principaux groupes sociaux, particulièrement le secteur privé, étaient, en effet, absents. Les délégués gouvernementaux qui espéraient négocier des projets innovants regardaient les chaises vides, s'interrogeant sur les raisons de ces absences.

En dépit de la très faible représentation du secteur privé, le débat animé qui a eu lieu, dans un atelier consacré à la question du financement de la mise en application du PAM, a produit beaucoup d'idées novatrices, telles que la création des fonds renouvelables réservés à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets et soutenus par les banques régionales, par le financement interne, à travers le principe de pollueur payeur, et par d'autres méthodes de participation du secteur privé.

Avec les partenariats renforcés ou de création récente, les directives concernant les formes de financement innovantes et les manières d'intégrer le PAM dans la planification de développement nationale et de renforcer les cadres législatifs et institutionnels, seront transmises aux pays respectifs des délégués, pour y être utilisées aux échelons national et local, aux fins de dégager des solutions pratiques aux problèmes posés par les sources de pollution terrestre.

### **L'APRÈS PÉKIN**

Le Bureau de la coordination PNUE/PAM a donné un grand coup de pouce pour que la RIG-2 soit axée sur l'avenir: ce qui avait été accompli en deux jours et demi à la RIG-1 à Montréal en 2001, à savoir, les rapports sur l'état d'avancement des réalisations et la revue du programme de travail, a pu, à Pékin, être complété en une demi-journée, grâce à un débat concentré sur la mise à jour du PAM et sur l'énumération d'actions pratiques. Le Bureau de coordination est en effet perçu comme un catalyseur dans le processus d'amélioration de la mise en application, œuvrant pour la réalisation de résultats concrets et pour le rehaussement du profil du PAM dans l'ordre du jour mondial. Des liens exploitables sont perçus à travers l'ensemble des dispositions: les processus nationaux de planification du PAM dans près de 60 pays; les partenariats stratégiques avec le FEM; l'établissement du Forum mondial sur les océans, les littoraux et les îles; et, naturellement, le programme des mers régionales du PNUE. Les délégués ont cité les résultats du sommet mondial pour développement durable, ainsi que la stratégie de Maurice pour le développement durable des petits États en développement

(PEID), qui appellent spécifiquement à l'avancement de la mise en application du PAM. En outre, la 13e session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable a adopté des stratégies de gestion des eaux usées, en phase avec le PAM.

Dans une intervention passionnée, Maurice a précisé que, pour les petites îles, l'impact des activités terrestres affectent les divers du développement. Pour les PEID, la reconnaissance unanime du problème et sa mention dans la Déclaration de Pékin constituent un pas en avant important. La tenue du RIG-2 en Chine était également un pas en avant symbolique. Le rôle de la Chine continue à grandir en terme économique et dans les négociations environnementales. Avec l'Inde, la Chine est l'un des pays qui a le plus avancé dans les activités du PAM, en Asie. Comme l'a fait remarquer un délégué, grâce à ces deux pays, le PAM a davantage de chance de réussir.

Au moment où les délégués s'apprêtaient à quitter Pékin, la plupart étaient préoccupés par le fait que tout compte fait, le PAM n'est qu'une disposition cadre et que davantage d'efforts nationaux et des ressources financières supplémentaires sont encore nécessaires pour le hisser au niveau exigé pour sa mise en application. S'il parvient à changer fondamentalement certaines de nos perceptions et attitudes, le PAM peut de manière significative contribuer au sauver la planète du fléau de la pollution marine.

## RÉUNIONS À VENIR

**CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE MERCURE "COMMENT RÉDUIRE LA PRODUCTION ET LA DEMANDE DE MERCURE"**: Organisée par la CE, cette réunion se tiendra du 26 au 27 octobre 2006 à Bruxelles, en Belgique. Des décideurs politiques, des représentants de l'industrie, des ONG et des scientifiques seront invités à y prendre part. Pour plus de précisions, contacter: Commission Européenne; tél: +32-2-743-8949; fax: +32-2-732-7111; courriel: michel.lepropre@ecotec.com ou geraldine.ferdinand@ecotec.com; internet: <http://ec.europa.eu/environment/chemicals/mercury/conference.htm>

**CONFÉRENCE SUR LA GESTION EFFICACE DES EAUX USÉES, DE LEURS TRAITEMENT ET RÉUTILISATION DANS LES PAYS MÉDITERRANÉENS**: Cette conférence est programmée pour se tenir du 30 octobre au 1er novembre 2006, à Amman, en Jordanie. La conférence cherchera à développer l'échange des expériences et à présenter le dernier cri en matière de connaissances sur des questions telles que les technologies peu onéreuses, le fonctionnement et la gestion des usines de traitement des eaux usées, la décentralisation du traitement des eaux usées, l'assainissement écologique et la réutilisation des eaux usées. Pour plus d'information, contacter: Ismail Al Baz, Directeur de Projet EMWater; tél: +962-6-5694341; fax: +962-6-5686184; courriel: [emwater@batelco.jo](mailto:emwater@batelco.jo); internet: <http://www.emwater-conference.org>

**DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS**: Cette réunion se tiendra du 6 au 10 novembre 2006, à Genève, en Suisse. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat la Convention de Stockholm; tél: +41-22-917-8191; fax: +41-22-797-3460; courriel: [ssc@pops.int](mailto:ssc@pops.int); internet: <http://www.pops.int>

**HUITIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION DE BÂLE (CdP 8)**: La CdP-8 de la Convention de Bâle aura lieu au Bureau de l'ONU à Nairobi, au Kenya, du 27 novembre au 1er décembre 2006. Le thème de la réunion sera "la création de solutions innovantes à

travers la Convention de Bâle pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets électroniques." Dans ce contexte, les déchets électroniques comprennent les ordinateurs en fin de vie, y compris les imprimantes, les accessoires et les téléviseurs. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat de la Convention de Stockholm; tél: +41-22-917-8218; fax: +41-22-797-3454; courriel: [BaselCOP8@unep.ch](mailto:BaselCOP8@unep.ch); internet: <http://cop8.basel.int/>

**DEUXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES ESTUAIRES ET LES CÔTES**: Cette conférence est programmée pour se tenir du 28 au 30 novembre 2006, à Guangzhou, Chine. La conférence vise à faire avancer la recherche technologique sur les estuaires et les côtes afin de renforcer l'environnement écologique. Les thèmes devant être discutés incluent: les processus relatifs aux estuaires et aux côtes; l'éco-environnement des estuaires et sa protection; et l'entretien et la gestion des voies d'eau dans les estuaires et les ports. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat de l'ICEC-2006; tél: +86-20-8711-7249; fax: +86-20-3849-1316; courriel: [icec2006@prwri.com.cn](mailto:icec2006@prwri.com.cn); internet: <http://www.prwri.com.cn/icec2006-eindex.htm>

**CONGRÈS SUR LES MERS DU SUD EST ASIATIQUE (EAS)**: Ce congrès sera tenu du 12 au 16 décembre 2006, à Haikou City, en Chine. Le congrès rassemblera des organisations internationales, des experts et des parties prenantes multisectoriels pour échanger la connaissance et pour renforcer la capacité dans les stratégies de développement en vue de mettre en application les Objectif du millénaire pour le développement et les objectif du sommet mondial sur le développement durable pour les côtes et les océans de la région. Il inclura la Conférence internationale sur la gouvernance côtière et océanique. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat de l'EAS Congress; tél: +632-9-202211; fax: +632-9-269712; courriel: [congress@pemsea.org](mailto:congress@pemsea.org); internet: <http://www.pemsea.org/eascongress>

**CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DES LITTORAUX EN 2007 DANS L'ATLANTIQUE ET LA MÉDITERRANÉE**: L'ICCCM07 est programmée du 22 au 26 mars 2007, à Hammamet, en Tunisie. Les thèmes de la Conférence sont: L'évaluation environnementale stratégique dans les zones côtières; la gestion intégrée des zones côtières; vivre avec l'érosion; et le tourisme côtier durable. Pour plus de précisions, contacter: Mohammed Choura, Secrtariat de l'ICCCM; tél: +216-98-414118; fax: +216-74-298053; courriel: [contact@ait.org.tn](mailto:contact@ait.org.tn); internet: <http://webpages.fe.up.pt/ihrh/iccmm07/>

**DEUXIÈME CONFÉRENCE EUROPÉENNE INTERNATIONALE DE L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DE L'EAU "EAUX DANS LES AIRES PROTÉGÉES"**: Cette conférence aura lieu du 25 au 27 avril 2007, à Dubrovnik, en Croatie. Elle vise à: présenter les questions clés, les défis et les stratégies; discuter les menaces ainsi que les potentiels des aires protégées pour la conservation et l'utilisation rationnelles des précieuses ressources, la sauvegarde des écosystèmes et de l'héritage culturel; et sensibiliser le public sur ces questions. Les thèmes incluront la gestion de l'eau dans les parcs nationaux, les menaces posées aux îles et aux zones côtières, et l'infrastructure de l'eau et des eaux usées dans les villes antiques. Pour plus de précisions, contacter: Croatian Water Pollution Control Society; tel: +385-1-6307-677; fax: +385-1-6118-570; courriel: [hdzv@voda.hr](mailto:hdzv@voda.hr); internet: [http://www.hdzv.hr/about\\_us.htm](http://www.hdzv.hr/about_us.htm)

**TROISIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (CdP-3)**: La CdP-3 de la Convention sur les POP se tiendra du 30 avril au 4 mai 2007, à Dakar, au Sénégal. Pour plus de précisions,

contacter: Secrétariat de la Convention de Stockholm; tél: +41-22-917-8191; fax: +41-22-797-3460; courriel: ssc@pops.int; internet: <http://www.pops.int/>

**GESTION DES RESSOURCES EN EAU 2007 ET GESTION DES BASSINS FLUVIAUX 2007:** Ces deux conférences internationales, organisées par le Wessex Institute of Technology, se tiendront l'une à la suite de l'autre du 21 au 25 mai 2007, à Kos, en Grèce. Elles vont présenter les récents développements technologiques et scientifiques liés à la gestion des ressources en eau, et communiqueront les récents progrès dans l'ensemble de la gestion des systèmes fluviaux, y compris les progrès dans la modélisation hydrologique et la protection environnementale. Pour plus de précisions, contacter: Wessex Institute of Technology, tél: +44-238-029-3223; fax: +44-238-029-2853; courriel: [enquiries@wessex.ac.uk](mailto:enquiries@wessex.ac.uk); internet: <http://www.wessex.ac.uk/conferences/2007/waterresources07/index.html> et <http://www.wessex.ac.uk/conferences/2007/rm07/index.html>

**UNICPOLOS-8:** Cette conférence est provisoirement programmée pour se tenir en mai ou en juin 2007, au siège des Nations Unies à New York. Pour plus de précisions, contacter: UN Division on Ocean Affairs and the Law of the Sea; tel: +1-212-963-3962; fax: +1-212-963-2811; courriel: [doalos@un.org](mailto:doalos@un.org); internet: <http://www.un.org/Depts/los/>

**DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'IASTED SUR LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU:** Cette conférence, organisée par l'Association internationale science et technologie au service du développement (IASTED), se tiendra du 20 au 22 août 2007, à Honolulu, aux Etats-Unis. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat de l'IASTED; tél: +1-403-288-1195; fax: +1-403-247-6851; courriel: [calgary@iasted.org](mailto:calgary@iasted.org); internet: <http://www.iasted.org/conferences/home-578.html>

**CINQUIEME CONGRES MONDIAL SUR LE TOURISME COTIER ET MARIN:** Cette réunion est programmée du 11 au 14 septembre 2007 à Auckland, en Nouvelle Zélande. Le thème est "équilibrer le tourisme marin, le développement et la durabilité". Les sujets comprennent: tourisme de la faune et flore marines; la sensibilisation et l'interprétation; les aires marines protégées; la planification et le développement; la gestion; le tourisme insulaire; le tourisme écologique marin; la récréation marine; la bonne intendance/gouvernance/politiques. Pour plus de précisions, contacter: Michael Lück, Secrétariat du Congrès; tél: +64-9-921-9999 ext. 5833; fax: +64-9-921-9975; courriel: [michael.lueck@aut.ac.nz](mailto:michael.lueck@aut.ac.nz); internet: <http://nztri.aut.ac.nz/cmt2007>

**WETPOL 2007 – DEUXIEME SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LA DYNAMIQUE DES POLLUANTS ET LEUR CONTRÔLE DANS LES ZONES HUMIDES:** Cette réunion se tiendra du 16 au 20 septembre 2007 à Tartu, en Estonie. Elle abordera des questions de procédure touchant à la "dynamique des polluants" dans plusieurs types de zones humides ainsi que la suppression des polluants dans les zones humides naturelles et aménagées pour le contrôle de la pollution, et les aspects de restauration des zones humides. Pour plus de précisions, contacter: Ülo Mander, Institute of Geography, University of Tartu; tél: +372-7-375819; fax: +372-7-375825; courriel: [wetpol2007@ut.ee](mailto:wetpol2007@ut.ee); internet: <http://www.geo.ut.ee/wetpol2007>

**QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES OCÉANS, LES CÔTES ET LES IDÉES:** Cette réunion se tiendra du 7 au 11 avril 2008, dans un lieu qui reste à déterminer, sous le thème "faire avancer la gestion écosystémique à l'horizon 2010 et la gestion intégrée des côtes et des océans. Pour plus

de précisions, contacter: Miriam Balgos, Secrétariat du Forum mondial; tél: +1-302-831-8086; fax: +1-302-831-3668; courriel: [mbalgos@udel.edu](mailto:mbalgos@udel.edu); internet: <http://www.globaloceans.org>

**DIXIEME CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION DE RAMSAR:** Cette conférence doit se tenir du 28 octobre au 4 novembre 2008 à Changwon, Gyeongsangnam, République de Corée. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat de Ramsar; tél: +41-22-999-0170; fax: +41-22-029-0169; courriel: [ramsar@ramsar.org](mailto:ramsar@ramsar.org); internet: <http://www.ramsar.org>

**TROISIÈME RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE CHARGÉE D'EXAMINER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN CONTRE LA POLLUTION DUE AUX ACTIVITÉS TERRESTRES:** La RIG-3 du PAM se tiendra en 2011 dans un lieu qui reste à déterminer. Pour plus de précisions, contacter: Veerle Vandeweerd, Coordinateur PNUE/PAM; tél: +31-70-3114460; fax: +31-70-3456648; e-mail: [gpa@unep.nl](mailto:gpa@unep.nl); internet: <http://www.gpa.unep.org>

## GLOSSAIRE

CDB	Convention sur la diversité biologique
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
PAM	Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
RIG	Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
OCI	Commission océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
PMCEJ	Plan de mise en oeuvre de Johannesburg
GEM	Grand écosystème marin
ODM	Objectifs du millénaire pour le développement
AEM	Accords environnementaux multilatéraux
NOAA	Administration nationale américaine des affaires océanographiques et atmosphériques
PAN	Plan d'action national
PEMSEA	Programme régional pour les partenariats dans le domaine de la gestion environnementale des mers de l'Est asiatique
SEPA	Administration étatique chinoise chargée de la protection environnementale
PEID	Petits états insulaires en développement
UNDOALOS	Division des Nations Unies chargée des océans et du droit de la mer
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNICPOLOS	Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable